



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 JUN 2022

L'assemblée générale mixte de Forsee Power (la « **Société** ») s'est tenue le vendredi 24 juin 2022 à 10h00, dans les locaux Wojo Coworking, situés 25, rue de Tolbiac - 75013 Paris (l'« **Assemblée** » ou l'« **Assemblée Générale** »).

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Christophe GURTNER, en sa qualité de Président du Conseil d'administration (le « **Président** »).

Monsieur Damien FIETTA représentant le fonds Electranova – Idinvest Smart City Venture Fund et Monsieur Eric LECOMTE représentant le Fonds SPI – Sociétés de Projets Industriels, en leur qualité d'actionnaires disposant du plus grand nombre de voix (présents et représentés), ont été désignés scrutateurs de l'Assemblée.

Madame Marie KANELLOPOULOS a été désignée secrétaire de séance (le « **Secrétaire de Séance** »). Le Président, les deux scrutateurs et le Secrétaire de Séance formaient le bureau de l'Assemblée.

Etaient notamment également présents lors de cette Assemblée Générale, Monsieur Thierry QUERON, représentant la société DELOITTE SA, co-commissaire aux comptes de la Société ; Monsieur Julien DARCHE représentant du Comité social et économique de la Société ; Monsieur Mathieu DARNE, directeur administratif et financier de la Société ; Monsieur Nicolas CAILLOUX, Vice-Président Europe et Secrétaire Général du Conseil d'administration de la Société ; Madame Véronique STAAT, membre du Conseil d'administration et administrateur référent de la Société ; Madame Sonia TROCME-LE PAGE, membre du Conseil d'administration et président du Comité d'audit et des risques de la Société ; Madame Florence DIDIER-NOARO, membre du Conseil d'administration et président du Comité RSE de la Société ; et Madame Sylvie BERNARD-CURIE, membre du Conseil d'administration et président du Comité des nominations et rémunérations de la Société.

Présentation de la Société et des faits marquants

Le Président a présenté en premier lieu à l'Assemblée les principaux éléments clés de la Société, son évolution depuis sa constitution, il y a près de 11 ans, avant d'aborder les faits marquants survenus au cours du dernier exercice social clos.

Le Président a insisté notamment sur la croissance rapide de la Société (près de 44% de croissance réalisée entre 2015 et 2020) et sur sa forte implantation internationale. La Société a pu asseoir ce développement grâce à une base actionnariale solide composée principalement d'Eurazeo Investment Manager, du Groupe Dassault, de Bpifrance Investissement, de Mitsui & Co., Ltd, rejoint par le groupe BALLARD lors de l'introduction en bourse de la Société.

Après avoir présenté les gammes de produits et les offres de services de la Société, le Président s'est exprimé sur la prise en compte par la Société des préoccupations sociales et environnementales dans l'exercice de ses activités.

Présentation des résultats financiers

La parole a ensuite été donnée à Monsieur Mathieu DARNE, Directeur administratif et financier de la Société, afin de présenter la situation financière de la Société.

Il a ainsi été rappelé à l'Assemblée que la Société a dépassé ses objectifs de chiffre d'affaires, avec des revenus en hausse de 17% par rapport à l'exercice précédent et qu'elle présente un solide carnet de commandes pour l'exercice 2022.

Présentation des rapports du collège des commissaires aux comptes

Monsieur Thierry QUERON, au nom de la société DELOITTE SA, co-commissaire aux comptes de la Société, a fait part à l'Assemblée de ses diligences dans le cadre de l'audit des comptes sociaux et consolidés de la Société pour l'exercice social 2021. Il a présenté et synthétisé le contenu de ses rapports mis à la disposition pour la tenue de l'Assemblée.

Ouverture des débats avec les actionnaires

Afin de favoriser le dialogue entre les actionnaires et les dirigeants de la Société, le Président a invité les actionnaires et participants à l'Assemblée Générale à présenter leurs éventuelles questions et remarques.

Le Président a ainsi pu répondre aux différentes questions des actionnaires présents, dont la retranscription figure en Annexe.

Puis, le Secrétaire de Séance a fait part des interrogations qui ont été remontées à la Société s'agissant des éléments exacts de rémunération du Président Directeur Général et des mandataires sociaux sur lesquels l'Assemblée était amenée à statuer au titre du vote *ex post*.

A cet égard, le Secrétaire de Séance a rappelé à l'Assemblée que la Société a notamment reçu deux questions écrites qui ont mis en lumière une erreur de référence dans le texte des résolutions. Afin d'assurer la bonne information des actionnaires, ces questions ont été traitées et les réponses ont été publiées sur le site internet de la Société en amont de l'Assemblée.

En vue d'apporter les précisions et éclaircissements nécessaires au vote des actionnaires, il a été décidé de lire lesdites questions et de présenter les réponses apportées, durant l'Assemblée.

Au regard de ces éclaircissements, l'Assemblée s'est saisie de l'opportunité d'apporter une correction de numérotation aux projets de cinquième et sixième résolutions telle qu'elle a été suggérée par certains des actionnaires présents à l'Assemblée, comme suit :

- **Projet de cinquième résolution** (*Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Christophe GURTNER, à raison de son mandat de Président-Directeur Général de la Société*)

Rédaction du projet de résolution aux termes de la convocation à l'Assemblée	Rédaction amendée proposée par l'Assemblée
<p>L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux,</p> <p>approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre de ce même exercice à Monsieur Christophe GURTNER, en raison de son mandat de Président-Directeur Général de la Société, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport financier annuel 2021, à la section <u>3.2.5.3.2.</u></p>	<p>L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux,</p> <p>approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre de ce même exercice à Monsieur Christophe GURTNER, en raison de son mandat de Président-Directeur Général de la Société, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport financier annuel 2021, à la section <u>3.2.5.3.2.</u></p>

- **Projet de sixième résolution** (*Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux conformément à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021*)

Rédaction du projet de résolution aux termes de la convocation à l'Assemblée	Rédaction amendée proposée par l'Assemblée
<p>L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux,</p> <p>approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code, telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport financier annuel 2021, à la section <u>3.2.5.2.2.</u></p>	<p>L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux,</p> <p>approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du même Code, telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport financier annuel 2021, à la section <u>3.2.5.2.2.</u></p>

Compte tenu des débats de l'Assemblée ayant conclu à la nécessité de corriger les projets de cinquième et sixième résolutions, le bureau de l'Assemblée a acté de la recevabilité des corrections demandées, et a décidé de suspendre l'Assemblée afin de tenir un Conseil d'administration de la Société afin qu'il se prononce sur les amendements envisagés.

A l'issue de la tenue de la réunion du Conseil d'administration qui a agréé les amendements susvisés, le bureau de l'Assemblée a prononcé la fin de la suspension de séance et la reprise du cours de l'Assemblée.

Approbation des résolutions

Avant de mettre au vote les résolutions présentées à l'Assemblée Générale, il a été constaté, sur présentation de la feuille de présence définitive, que les actionnaires présents ou représentés, ayant donné pouvoir au Président ou ayant voté par correspondance possédaient 37 544 062 actions, représentant 70,688 % du capital social, soit plus du quart des actions ayant droit de vote, permettant à l'Assemblée de délibérer valablement tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

Lors de cette Assemblée Générale l'ensemble des résolutions agréées et soutenues¹ par le Conseil d'administration ont été adoptées, et notamment les résolutions suivantes :

- Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Christophe GURTNER, à raison de son mandat de Président-Directeur Général de la Société ;
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux conformément à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Président-Directeur Général de la Société, au titre de l'exercice 2022 ;
- Fixation du montant de la rémunération globale allouée au Conseil d'administration de la Société ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux administrateurs au titre de l'exercice 2022.

Un certain nombre de résolutions d'autorisation ou de délégation en matière financière ont également été adoptées par l'Assemblée Générale.

Le résultat détaillé des votes par résolution de l'Assemblée Générale est disponible sur le site internet de la Société dans la rubrique dédiée aux assemblées générales. Il en est de même pour la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022.

¹ L'ensemble des résolutions présentées à l'Assemblée Générale ont été adoptées par l'Assemblée Générale, à l'exception de la 22^{ème} qui a été rejetée conformément aux recommandations du Conseil d'administration. L'ensemble des résolutions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale figurent dans la brochure de convocation et dans les slides de présentation de l'Assemblée Générales disponibles sur le site internet de la Société dans la rubrique dédiée aux assemblées générales.

Annexe : Questions- réponses des actionnaires présents à l'Assemblée Générale

1^{ère} question :

Un actionnaire demande au Président de quelle manière la Société exerce son « *pricing power* » vis-à-vis de ses fournisseurs.

Le Président indique, en premier lieu, que dans le contexte actuel de régionalisation de l'économie mondiale, l'avantage de la Société réside dans sa décision d'implanter en Europe, en Asie et désormais en Amérique des usines, afin de produire et distribuer les batteries localement.

Par ailleurs, il indique que les équipes de la Société mettent en œuvre une stratégie d'étalement de répercussion des prix sur les clients, de sorte à ne pas perdre de clients.

2^{ème} question :

Un actionnaire demande quelques précisions sur le contexte entourant le litige UNU.

Le Président rappelle les relations existantes entre la Société et la start-up allemande UNU. Il indique être, à ce jour, confiant sur la procédure en cours et confirme que le montant des provisions portant sur le litige inscrit dans les comptes de la Société a été discuté avec les commissaires aux comptes et revu lors de réunion du Comité d'audit et des risques de la Société.

3^{ème} question :

Un actionnaire demande des informations sur la mise en œuvre d'éventuels projets d'augmentation de capital de la Société.

Le Président répond qu'à la date des présentes, la Société ne fait pas face à un besoin immédiat de trésorerie, au regard des fonds levés au cours de l'exercice 2021 et du plan d'investissement qu'elle souhaite mettre en œuvre. Il n'est donc pas envisagé de procéder à court terme, à un renforcement des capitaux propres de la Société par l'émission de valeurs mobilières. Les résolutions de l'Assemblée afférentes aux délégations financières visent à renouveler, en tant que de besoin, les délégations consenties au Conseil d'administration qui ont été, en grande partie, utilisées lors de l'introduction en bourse de la Société.

4^{ème} question :

Un actionnaire interroge le président sur les systèmes de solution hybride batterie – hydrogène.

Le Président confirme les ambitions de la Société sur les solutions hybrides combinant les piles à combustible et les batteries. Il indique que c'est le sens de la collaboration entre la Société et son nouveau partenaire et actionnaire Ballard Power Systems. Ces derniers entendent travailler de concert sur de nouvelles solutions intégrées de piles à combustible et batteries pour les véhicules à hydrogène.

5^{ème} question :

Un actionnaire interroge le président sur le développement de la Société à l'international et en particulier en Australie.

Le Président indique que la Société a déjà envisagé un développement sur ce continent, mais qu'à l'heure actuelle, elle a décidé de se concentrer sur l'ouverture d'un nouveau marché, celui des Etats-Unis.

6^{ème} question :

Enfin, un actionnaire demande au président s'il était envisagé de mettre en place un club d'actionnaires.

Le Président répond que le sujet a déjà été discuté en interne avec la Direction de la communication et qu'il prend bien note de la demande afin de répondre au mieux, aux attentes des actionnaires.